

PLUi de Septèmes-les-Vallons : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 95 zones, dont 56 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.

- Le PLUi de Septèmes-les-Vallons s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 12 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 95 zones : 56 urbaines (U), 5 à urbaniser (AU), 6 agricoles (A) et 28 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Septèmes-les-Vallons occupe le rang 26 par le nombre de zones délimitées : 43 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 373 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Septèmes-les-Vallons depuis 2013, pour 764 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	95 zones
Zones urbaines (U)	56 zones
Zones à urbaniser (AU)	5 zones
Zones agricoles (A)	6 zones
Zones naturelles (N)	28 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	3 août 2026
Partition GPU	DU_200054807_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/200054807_reglement_20260803_A.pdf
Règles extraites	17 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Septèmes-les-Vallons

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, Affaissement minier
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	17 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er avril 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/septemes-les-vallons-13106>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Septèmes-les-Vallons : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

2 plans

Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par
des facteurs géologiques

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UB2, UBp, UBt2, UC1, UC2, UC3, UC4, UCt1, UCt2,
UEa1, UEa2, UEb1, UEc1, UEt2, UM1, UP1, UP2b,
UP3, UP4, UQ1, UQP, AUH

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

13106
13240
Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Bouches-du-Rhône
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

95 zones
95 zones
95 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Marseille 15e Arrondissement (4,7 km)
Simiane-Collongue (5,0 km)
Les Pennes-Mirabeau (5,0 km)
Marseille 14e Arrondissement (5,2 km)
Marseille 13e Arrondissement (5,9 km)
Bouc-Bel-Air (6,1 km)
Marseille 16e Arrondissement (6,3 km)
Cabriès (7,3 km)
Plan-de-Cuques (7,3 km)
Marseille 2e Arrondissement (8,3 km)
Marseille 3e Arrondissement (9,1 km)
Mimet (9,7 km)
Marseille 4e Arrondissement (9,8 km)
Marseille 1er Arrondissement (10,3 km)
Marseille 12e Arrondissement (10,7 km)
Saint-Victoret (10,9 km)
Gardanne (11,0 km)
Allauch (11,3 km)

186 zones
32 zones
126 zones
143 zones
203 zones
122 zones
88 zones
107 zones
54 zones
29 zones
32 zones
51 zones
36 zones
9 zones
133 zones
45 zones
116 zones
144 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/septemes-les-vallons-13106>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.